

Section 2.—Prix de détail et coût de la vie.

Le relevé des données et le calcul des nombres-indices des prix de détail et du coût de la vie se font conjointement par le Bureau Fédéral de la Statistique (ministère du Commerce) et le ministère du Travail. Les séries de nombres-indices qui en résultent sont calculées à des points de vue différents. Les nombres-indices des prix de détail et du coût de la vie publiés par le Bureau ont pour but de mesurer les fluctuations de ces prix et le coût de la vie dans l'ensemble du Canada et ils sont calculés de manière à permettre des comparaisons avec d'autres nombres-indices généraux basés sur des principes similaires, par exemple, l'indice des prix de gros. Calculés comme ils le sont sur un principe collectif, c'est-à-dire la consommation totale de chaque denrée, les nombres-indices du Bureau fournissent une excellente mesure des changements dans la moyenne du coût de la vie au Canada pris séparément pour toute classe ou section particulière.

Les calculs du ministère du Travail ont pour but de montrer les changements du coût de la vie des ouvriers dans les villes. Ils sont donc de portée plus limitée et d'application beaucoup plus restreinte que l'indice du Bureau de la Statistique. Comme développement des études sur les prix de détail et le coût de la vie, le Bureau de la Statistique a fait des enquêtes sur les dépenses familiales dans des cités représentatives. Elles supplément les nombres-indices généraux et servent de très bon guide pour mesurer les changements du coût de la vie dans les différentes cités et les différentes parties du pays. Cette section est divisée en trois sous-sections: la sous-section 1, traitant des nombres-indices généraux des prix de détail et des services; la sous-section 2, qui résume l'enquête récente du Bureau sur les dépenses familiales des salariés dans 12 cités représentatives canadiennes; et la sous-section 3, sur le coût de la vie des salariés (antérieurement, cette matière paraissait à la section 3 de la Partie II du chapitre sur le travail et les salaires).

Sous-section 1.—Nombres-indices du Bureau de la Statistique sur les prix de détail et des services.

Dans l'indice du Bureau, 1926 est prise comme année de base, représentée par 100, pour que l'indice soit en conformité avec d'autres séries de nombres-indices paraissant dans ce chapitre. La description du système de pondération de chaque item, sous-groupe et groupe, et de la méthode de construction de ce nombre-indice est donnée aux pages 822-828 de l'Annuaire de 1931. Comme le montre le tableau 9, l'indice général du coût de la vie est passé de 83.1 en 1937 à 84.0 en 1938, continuant la tendance à la hausse manifeste depuis juillet 1933. Tous les groupes commandent des prix plus élevés. L'indice mensuel du coût de la vie fluctue en 1938 entre 84.8 et 83.5.

9.—Nombres-indices des prix de détail, des loyers et du coût des services (sur la base de 1926), 1926-38 et par mois, 1937, 1938, et janvier-avril 1939.

NOTE.—Les statistiques de 1913-25 sont données à la p. 854 de l'Annuaire de 1938. Les chiffres mensuels d'avant 1937 paraissent dans le tableau correspondant d'éditions antérieures de l'Annuaire.

Année.	Indice, aliment.	Indice, combustible.	Indice, loyer.	Indice, vêtement.	Indice, divers.	Indice, total.
1926.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1927.....	98.0	97.9	98.8	97.5	99.1	98.4
1928.....	98.6	96.9	101.2	97.4	98.8	98.9
1929.....	101.0	96.4	103.3	96.9	99.0	99.9
1930.....	98.6	95.7	105.9	93.9	99.4	99.2
1931.....	77.3	94.2	103.0	82.2	97.4	89.6
1932.....	64.3	91.4	94.7	72.3	94.6	81.4
1933.....	63.7	87.7	85.1	67.1	92.6	77.5
1934.....	69.4	87.7	80.1	69.7	92.1	78.6
1935.....	70.4	86.8	81.3	69.9	92.2	79.1
1936.....	73.4	86.4	83.7	70.5	92.8	80.8